

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

PROCÈS-VERBAL de la séance du MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

MEMBRES TITULAIRES	Présents	SUPPLEANTS	Présents
PRÉSIDENT : Nicolas Olivier MOREAU, Principal	X		
ADMINISTRATION : Maxence THEVENET, Principal-adjoint Soline DUBOIS, Adjointe gestionnaire David GIPOULOU, Agent comptable Aurore PEREIRA, Conseillère principale d'éducation Catherine DEVESA, Directrice adjointe chargée de SEGPA	X <i>Excuse et distance 14/05</i> X X		
REPRÉSENTANTS du DÉPARTEMENT : Jean-Jacques LOZACH Marinette JOUANETAUD	X	Jean-Pierre DUGAY Anne-Marie GAUTRET	
REPRÉSENTANT de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES : Jean-Yves GRENOUILLET	X	Michel LAROCHE	
REPRÉSENTANT de la COMMUNE : Karine GARGUEL	X	Paule CALOMINE	X
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE : Alain BOSLE		/	
PERSONNELS ENSEIGNANTS : Gaëlle LE LUYER		Jean-Michel ARNAUD	X
Isabelle CASTEX	X	David FARIGOUX	X
William BOARETTO		Conan LE GUYADER	
Sabrina TRAYAUD	X	Julie AGEORGES	
Marie DECOURSIER-AUCLAIR	X	Clément BENABDELMALEK	
Violette HOLLOCOU	X	Michaël POUGEADE	X
Sébastien DUPONT		Catherine PERRIER	
PERSONNELS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES : Jean-Luc BELLET	X	/	
Jean-Michel DUCONGE		/	
/		/	
PARENTS d'ELEVES : Patricia DELAGE	X	Jérôme HIBERTY	
Murielle CHLEBOWSKI	X	/	
Mevlüde BEKDAS		/	
Jean-François CUQUEMELLE		/	
Agnès SNITER		/	
Joëlle THIBAUD	<i>et distance 14/05</i>		
Swany POURQUIE	X	/	
ELEVES Alexis BOGROS		Chayna MEUNIER	
Nara CLEMENT		Laura MARIE	
Ilona HERBERT		Clémence CHASSOUX	

M. Moreau ouvre la séance à 14h10 après constatation de la présence de 19 membres votants sur 20 membres présents, dont 1 en ligne.

M Thevenet est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I – DOMAINE ADMINISTRATIF :

- 1- Tour de table des membres présents
- 2- Approbation du procès-verbal du 30 juin 2020
- 3- Approbation ordre du jour
- 4- Plan local de continuité : sécurité sanitaire et fonctionnement de rentrée
- 5- Modification du RI (plan de continuité & charte pour le respect)

II – DOMAINE FINANCIER :

- 1 – Contrats et conventions
- 2 – Attribution des logements de fonction par NAS (Nécessité Absolue de Service) pour l'année scolaire 2020/2021
- 3 – DBM (Décision Budgétaire Modificative)
 - 3a - DBM (Décision Budgétaire Modificative) regroupées N°1 et 2 pour information et D.O (Décision de l'Ordonnateur) Regroupées N°1,2 et 3 pour information
 - 3b – DBM (Décision Budgétaire Modificative) N°3 pour vote
- 4 – Bilan Fonds Social 2019-2020

III – DOMAINE EDUCATIF & PEDAGOGIQUE :

- 1- Bilan vie scolaire 2019-2020
- 2- Bilan de l'opération « Vacances apprenantes »
- 3- Plan local de continuité : pédagogie
- 4- Projets, voyages et sorties (dont séjour d'intégration 6A et Classe Olympique)

IV – QUESTIONS DIVERSES

-=-=-

I – DOMAINE ADMINISTRATIF :

- 1 Tour de table des membres présents

Présentation des deux nouveaux représentants de la Communauté de Communes CREUSE SUD-OUEST : M. GRENOUILLET et M. LAROCHE

- 2 Approbation du procès-verbal du 30 juin 2020

Votants : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

- 3 Approbation ordre du jour

Votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

4 Plan local de continuité : sécurité sanitaire et fonctionnement de rentrée

M. le principal explique la nécessité de concilier impératifs pédagogiques (enseigner « normalement ») et précautions sanitaires.

Il précise que la préparation de rentrée par l'équipe de direction prévoyait un dispositif « une salle, une classe » limitant au maximum le brassage des élèves et de ce fait imposait des restrictions pédagogiques par rapport à une rentrée normale.

Lors de la réunion de rentrée et la journée de travail du lundi 31 août, le conseil pédagogique a jugé trop restrictif ce dispositif, et a proposé un dispositif différent « une salle, un professeur » qui permet aux élèves d'avoir une scolarité plus « habituelle » et pourra permettre également du travail en groupes de compétences dans certaines disciplines. M. le principal souligne que ce changement, voulu de façon démocratique par l'équipe professionnelle, implique une surcharge de travail importante pour l'équipe de direction et aura des conséquences en terme de réorganisation dans les prochaines semaines.

14h17 – Arrivée de M. GIPOULOU pour participation en ligne – 19 membres votants sur 21 membres présents, dont 2 en ligne.

Les équipes vie scolaire, pédagogique et administrative sont activement mobilisées pour adapter au mieux le dispositif afin de freiner le plus possible une éventuelle circulation du virus.

Mme Jouannetaud et M. Grenouillet demandent des précisions sur l'effectif de l'internat et sur la restauration.

M. le principal précise que le nombre d'internes est similaire à l'année précédente, et que pour la restauration du midi, une répartition en 3 services est nécessaire pour limiter le brassage des classes. La disposition de la salle de restauration a également été repensée en zones « famille-classe » avec un espacement d'un mètre entre chaque élève.

Mme Pourquoié et Mme Thibaud s'interrogent sur les récréations.

M. le principal explique que le port du masque est obligatoire en continu pour tous les enfants, et qu'ils doivent respecter les précautions sanitaires et ne pas avoir de contacts.

De plus, les élèves seront répartis dans les 2 cours : 6èmes / 4èmes dans la cour de devant, et 5èmes / 3èmes dans la cour intérieure.

Mme la conseillère principale d'éducation précise les raisons de cette répartition.

Mme Pourquoié demande si des moments sans masques sont possibles.

Pour M. le principal, les moyens de l'établissement en personnels de surveillance oblige le port du masque lors des récréations. Le moment du repas au restaurant scolaire se passe sans masque, tout comme le goûter des internes ou encore lorsque ces derniers sont dans leurs box individuels. M. le principal adjoint ajoute que certains moments pédagogiques nécessitent également la pose du masque (E.P.S. en extérieur avec activité d'intensité faible à modérée).

M. Grenouillet souhaite savoir si un de volontaire du service civique en vie scolaire est pourvu.

M. le principal précise que tous les postes en vie scolaire sont pourvus, et qu'il avait été évoqué lors d'une précédente séance la demande de 8 postes de services civiques pour cette rentrée (soutien / décrochage / surveillance). Un poste a été obtenu pour « décrochage », en attente de candidature.

M. le principal explique les modifications apportées à la politique de gestion des masques :

- contrairement à la période de dé-confinement, il s'agirait d'accueillir 300 élèves et, de fait, d'entretenir 1000 masques par jour, ce qui représente des moyens en personnels trop importants au vu du protocole (repassage),
- le collège a également la volonté d'accompagner les jeunes et les familles dans la gestion des masques dans la vie de tous les jours.

Les élèves devront donc arriver au collège avec 3 masques pour la journée, et seront autonomes dans leur gestion avec au moins une pochette « masques sales ». Bien évidemment, l'établissement accompagnera les familles éprouvant des difficultés dans cette transition.

Mme Delage et Mme Castex demandent si les carnet de correspondance physique sont finalement maintenus.

M. le principal confirme, mais précise qu'en cas de circulation plus importante du virus, le carnet serait à proscrire. La demande pour dématérialisation est pour le moment restée sans réponse.

Mme la conseillère principale d'éducation ajoute que le carnet de correspondance reste l'outil exclusif de communication pour certaines familles sans moyens numériques et qu'il apporte des avantages pour le travail en vie scolaire, il reste un impératif réglementaire.

14h49 – Départ de M. BELLET – 18 votants sur 20 membres présents, dont 2 en ligne.

Votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

5 Modification du RI (plan de continuité & charte pour le respect)

M. le principal rappelle le contenu de la charte sur le respect, la civilité et l'éthique déjà évoquée lors de la précédente séance. Il précise que ces thèmes seront un axe important du projet d'établissement. Il demande que cette charte soit insérée dans le règlement intérieur, tout comme le plan de continuité précédemment évoqué.

Votants : 18 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

II DOMAINE FINANCIER

II - 1 - Contrats et conventions (1 acte)

- M. le principal présente et demande l'autorisation de signer le contrat d'entretien pour la chaudière énergie fioul (à incidence financière) pour 2020, d'un montant de 867.48€ TTC, avec l'entreprise TRULLEN BATIMENT.

Votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

II - 2 – Attribution des logements de fonction par NAS (Nécessité Absolue de Service) (2 actes)

Le nombre de personnels d'Etat pouvant être logés par NAS (personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation, sans ordre de priorité) est conditionné à l'importance de l'EPLÉ, c'est-à-dire à son classement pondéré (qui peut donc évoluer d'une année sur l'autre), lié au nombre d'élèves, à leur typologie et à leur qualité. Monsieur le principal indique que le nombre maximal de concession par NAS en fonction de l'indice pondéré du collège au 1^{er} septembre 2020 est de 3 logements (indice pondéré au 1^{er} septembre 2020=598, de 401 à 800 points = 3). Il énumère l'ensemble des logements concernés, leur configuration (surface et nombre de pièces) et leur situation géographique.

- Au vu du barème s'appliquant à l'établissement, et sur rapport du chef d'établissement, une liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par NAS est proposée :
 - 1 - Le chef d'établissement; logement attribué : Appartement, au 2ème étage du bât A.
 - 2 - L'adjoint gestionnaire ; logement attribué : Maison, à côté du bât B.
 - 3 - L'adjoint au chef d'établissement ; logement attribué : Appartement, au rez-de-chaussée du bât A.

Votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

- Compte tenu des dérogations demandées, une nouvelle liste des emplois bénéficiant d'une concession par NAS est proposée :
 - 1 - Le chef d'établissement; logement attribué : Appartement, au 2ème étage du bâtiment A.
 - 2 - L'adjoint gestionnaire ; logement attribué : Maison, à côté du bâtiment B.
 - Monsieur le principal précise que le poste d'adjoint gestionnaire étant occupé par un agent contractuel Faisant Fonction (avec demande de dérogation) à la rentrée 2020/2021, la concession par NAS est proposée à : Directrice adjointe chargée de la SEGPA (par intérim) pour l'année scolaire 2020/2021
 - 3 - L'adjoint au chef d'établissement ; logement attribué : Appartement, au rez-de-chaussée du bât A.
 - Monsieur le principal précise que le poste d'adjoint au chef d'établissement étant occupé par un personnel Faisant Fonction (avec demande de dérogation) à la rentrée 2020/2021, la concession par NAS est proposée à : Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES) du service d'intendance pour l'année scolaire 2020/2021

Votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

Ces deux propositions seront transmises pour analyse et décision à la collectivité locale de rattachement. Monsieur le principal précise que le chef d'établissement titulaire du poste (en Congés Longue Maladie), le chef d'établissement par intérim et le principal adjoint (Faisant Fonction) ont émis une demande de dérogation à l'obligation de loger dans l'établissement. Il explique que les personnels qui obtiendraient une dérogation (hormis CLM) ne sauraient être déchargés des obligations et responsabilités liées à leur fonction. Pour cela, une chambre dans le studio BAT A 2ème étage, est mise à disposition à titre gratuit afin de pouvoir effectuer la nuit d'astreinte.

- M. le principal informe les membres du conseil d'administration qu'une chambre sera mise à disposition d'un enseignant suite à sa demande. Le tarif de nuitée exceptionnelle en vigueur (9.00€ pour l'exercice 2020) lui sera appliqué.

II - 3 a –DBM (Décision budgétaire modificative) pour information regroupées N° 1 et 2(ANNEXE 1) de 2020 et DO (Décision de l'ordonnateur) regroupées N° 1,2 et 3 de 2020 : (ANNEXE 2)

M. le principal rappelle que les décisions de l'ordonnateur (DO) permettent de modifier la ventilation des ouvertures de crédits en dépenses ou des prévisions de recettes d'un service : virements entre domaines et/ou entre activités et/ou entre comptes dans le cas des recettes. Une DO ne modifie pas le montant du service. Les décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information du CA modifient le montant du service et n'influent pas sur l'équilibre. Cette procédure est à disposition de l'ordonnateur pour modifier le budget.

Lors de l'élaboration du budget 2020, les crédits affectés avaient été ouverts de manière estimative. Il convient maintenant de corriger et ajuster les ouvertures de crédits correspondantes.

• La DBM 1 du 20/02/2020 :

- Réajustement des ressources spécifiques :
 - Subvention. état Parcours Excellence (+ 33.39)
 - Subvention. état Fonds social (+ 2 063.19)
 - Déspécialisation solde ARS du CD23, 2019 des élèves externes pour prise en charge des Admission en Non Valeurs (ANV) (+ 186.45)
- Ouverture budgétaire
 - Sortie à Paris (votée au CA du 06/02/2020)

• La DBM 2 du 17/08/2020 :

- Réajustement des ressources spécifiques :
 - Occupation du hall Rouchon dans le cadre de l'EPS (- 87.49)
 - Aide, à la Restauration Scolaire, attribuée aux familles par le Conseil départemental (- 1 628.42).
- Annulation des ouvertures budgétaires des divers voyages annulés ou reportés sur l'exercice 2021 pour cause de COVID 19
 - Voyage en Dordogne, reporté sur 2021 (sans frais, avec un avoir pour l'acompte versé début 2020).
 - Voyage en Italie, reporté sur 2021 (sans frais, avec signature d'un avenant)
 - Voyage en Normandie, annulation (sans incidence financière)
 - Sortie à Paris, annulation (sans incidence financière)
 - Séjour à Vassivière, annulation (sans incidence financière)
- Annulation des ressources spécifiques liées voyages annulés ou reportés sur l'exercice 2021 pour cause de COVID 19.
 - Aide, aux divers voyages de plus de 3 jours (Dordogne, Italie et Normandie), attribuée aux familles par le Conseil départemental

➤ Les 3 Décisions de l'Ordonnateur ont été effectuées dans le but d'obtenir une meilleure lisibilité et analyse budgétaire au sein du service ALO :

- La DO 1 :
 - Inscription au budget, par un code activité, du contrôle annuel du paratonnerre.
- La DO 2 :
 - Inscription au budget, par un code activité, de la mise à jour des tarifs de la machine à affranchir. Inscription au budget, par un code activité, du réajustement de la fin du contrat électricité avec EDF
 - Inscription au budget, en attente de la DBM pour vote, du code activité ALEAS 2020.
- La DO 3 :
 - Inscription au budget, par un code activité, du contrôle triennal du Système de Sécurité Incendie (SSI) par un organisme agréé.
 - Inscription au budget, par un code activité, du contrôle Gaz à la cuisine pédagogique/SEGPA.

II – 3 b –DBM N°3 (Décision budgétaire modificative) pour vote (1 acte)

M. le principal rappelle que les décisions budgétaires modificatives, soumises au vote du conseil d'administration, sont exécutoires dans un délai de 15 jours après accusé réception de la dernière autorité chargée du contrôle. Elles sont adoptées dans les mêmes conditions que le budget. Elles concernent notamment les virements entre services, les ressources nouvelles non spécifiques, les prélèvements sur le fonds de roulement.

- M. le principal présente l'inscription au budget, par DBM pour vote, de l'appel à projet de Vacances Apprenantes(programme 230, service VE). Les présents crédits sont globalisés, leur inscription au budget doit se faire par DBM pour vote.
- M. le principal présente les modifications, par DBM de niveau 3, de la répartition des crédits globalisés entre
 - le code activité 13COR (carnet de correspondance) – 41.64€ : différence entre l'ouverture budgétaire de 930.00€ et le coût réel de 888.36€
 - le code activité 13REP (Droits de reprographie)– 35.05€ : différence entre l'ouverture budgétaire de 551.50€ et le coût réel de 516.45€
 - Il restera de disponible en crédits globalisés 1 166.52€ (sur lequel est affecté l'ouverture de manuels scolaire de 872.83€) soit : reliquat de 807.52€ de la subvention N° 1 de 2019 de 832.00€ auxquels il faut rajouter la subvention N°2 de 2019 de 142.00€ et la subvention N°3 de 2019 de 217.00 €.
- M. le principal présente l'inscription au budget de la dotation globale de fonctionnement complémentaire. Cette dotation correspond à la différence du calcul entre la prise en compte des effectifs en date de juillet 2019 et le constat de rentrée du mois de septembre (comme évoqué lors de la présentation du budget par Mme Guillemot). Il explique que cette répercussion portant sur une augmentation de ressource non spécifique donne lieu pour le service ALO à une DBM pour vote de type 33 (ressources nouvelles non spécifiques), afin de l'affecter, en dépense, au code activité ALEAS.

- M. le principal présente l'inscription au budget du réajustement en faveur du collège de la fin du contrat d'électricité avec EDF. Il explique que cette répercussion portant sur une augmentation de ressource non spécifique donne lieu pour le service ALO à une DBM pour vote de type 33 (ressources nouvelles non spécifiques), afin de l'affecter, en dépense, au code activité EDFN-1.
- M. le principal présente l'inscription au budget de la contribution du projet vacances apprenantes au service ALO. Il explique que cette répercussion portant sur une augmentation de ressource non spécifique donne lieu pour le service ALO à une DBM pour vote de type 33 (ressources nouvelles non spécifiques), afin de l'affecter, en dépense, au code activité ALEAS.
- M. le principal indique qu'en application du principe de sincérité budgétaire, les prévisions de ressources liées à la réalisation d'objets confectionnés (O.C) sont prévues au budget initial au service AP du domaine ENSADA (enseignement adapté). Il précise qu'en cas de modification de la prévision, les O.C étant des ressources nouvelles non affectées, elles relèveront donc le cas échéant d'une DBM de niveau 3. Par conséquent, on ne pourra inscrire directement au budget les ressources nouvelles, liées aux objets confectionnés sans passer par un vote du conseil d'administration.
 - La réalisation d'objet confectionné (nichoirs) par l'atelier menuiserie du champ professionnel « Habitat » de la SEGPA) a occasionné une plus-value, il convient donc d'inscrire cette nouvelle ressource au budget par DBM pour vote de type 33 (ressources nouvelles non spécifiques), afin de l'affecter, en dépense, au code activité OHAB.

Monsieur le principal soumet au vote l'ensemble de la décision budgétaire modificative N°3 pour vote :

Départ de Mme la directrice adjointe chargé de le SEGPA à 15h10 : le nombre de votant est porté à 17 votants

Votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

II – 4 – Bilan du Fonds social pour l'année scolaire 2019/2020 (1acte) :

M. le principal présente le bilan d'utilisation du fonds social :

- Commission de Fonds social du 24/01/2020 : 7 familles ont été aidées pour un total de 1 828.76€ destiné à prendre en charge une partie des créances des familles.

- Reliquat au 1^{er} septembre 2019 : + 3 996.66€(reliquat sur subv. 2018 de 4 066.02€)

- Commission du 24/01/2020 : - 1 828.76€

+ 2 167.90€ (nouveau reliquat sur subv. 2018 de 4 066.02 €)

- Subvention de fin 2019 : + 2 412.41€

- Subvention complem° de fin 2019 : + 1 036.19€

- Subvention de début 2020 : + 1 027.00€

- **Reste fin 2019/2020 (au 30/06/2020) 6 643.50€**

Le conseil d'administration approuve le bilan financier du Fonds Social pour l'année scolaire 2019/2020

Retour de Mme la directrice adjointe chargé de le SEGPA à 15h21 : le nombre de votant est porté à 18 votants

Votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.

III – DOMAINE EDUCATIF & PEDAGOGIQUE :

1 Bilan vie scolaire 2019-2020

Mme la conseillère principale d'éducation présente un bilan pour l'année précédente, mais ajoute que ces statistiques sont à prendre avec précautions vu les événements de l'année. Un point reste cependant à souligner : beaucoup de retenues ne sont pas faites car des parents se montrent opposés à ces punitions, ce qui remet en cause leur intérêt éducatif.

Mme Thibaut, et Mme Delage se demandent si les parents en question proposent une approche différente ou s'il existe un dispositif relai.

Mme la conseillère principale d'éducation explique que ce dispositif n'est pas forcément adapté pour les élèves concernés, car il s'agit souvent de punitions pour de petites entorses au règlement, et non pas des situations « graves » ou des profils d'élèves décrocheurs. Elle y voit plutôt une volonté de ne pas coopérer pour des raisons personnelles, et souligne qu'un travail est nécessaire avec ces élèves et avec leurs familles.

2 Bilan de l'opération « Vacances apprenantes »

M. le principal présente rapidement le contenu des 5 semaines de vacances apprenantes qui ont eu lieu courant juillet-août. Il précise que l'ensemble des actions prévues ont pu avoir lieu, et ont pu apporter aux jeunes des moments d'apprentissage et de découvertes culturelles, tant par la diversité des intervenants (étudiants, professeurs de lycée, professeur de collège, assistant d'éducation, artistes, ...) que par la qualité des activités.

Mme la conseillère principale d'éducation, puis M. le principal soulignent le remarquable investissement de l'équipe de vie scolaire, de Mme Vareille et de l'équipe technique qui ont permis la faisabilité du projet.

M. Gipoulou souhaite mettre en avant l'importance du budget de ce projet.

3 Plan local de continuité : pédagogie

M. le principal explique qu'à cette rentrée, l'accent a été mis pour remettre à niveau les élèves et que les moments libres à leur emploi du temps seront pensés à cet effet lors du prochain conseil pédagogique prévu le 17 septembre.

Il ajoute que le conseil pédagogique s'est montré déçu par les moyens ponctuels fournis pour cet objectif. D'après le conseil pédagogique, ces moyens seraient nécessaires sur l'année entière.

Mme Pourquoié s'interroge sur la différence HSA/HSE.

M. le principal précise que des moyens importants ont été déployés pour cette fin d'année 2020 en heures supplémentaires effectives, et que le conseil pédagogique s'inquiète pour la période janvier-juillet 2021.

4 Projets, voyages et sorties (dont séjour d'intégration 6A et Classe Olympique)

Mme la directrice adjointe chargée de SEGPA explique que le Voyage d'intégration des 6eA a du être remplacé par une sortie vtt sur une journée, les séjours avec nuitée étant devenus impossibles dans le cadre du protocole actuel.

M. le principal précise que le budget initialement prévu pour le voyage sera réattribué au séjour.

M. le principal présente ensuite le projet Classe Olympique porté par Mme Ageorges et Mme Castex. Il est prévu sous forme d'atelier pour des 6èmes volontaires de l'année 2020-21 qui s'engageraient pour 4 ans, de sorte de préparer ce groupe à aller assister au J.O. 2024.

Cependant, ce projet est mis en sommeil car il prévoit chaque année des intervenants et un voyage avec nuitées.

M. le principal évoque ensuite le projet du jeu des 1000 euros. L'émission radiophonique se produit à Bourgneuf jeudi 03 septembre, et l'équipe enseignante propose une sortie avec un groupe de 24 élèves pour assister à l'enregistrement et tenter une participation.

III – QUESTIONS DIVERSES :

M. le principal demande s'il reste des questions diverses non prévues à l'ordre du jour.

Après une question de Mme Thibaud, M. le principal précise que tous les types de masques sont acceptés.

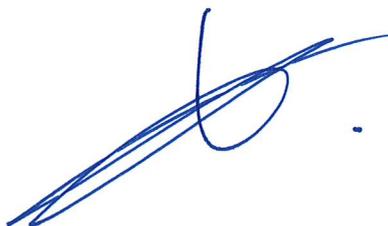
Après une question de M. Farigoux concernant la sortie annuelle à St Just le Martel, M. le principal explique que toutes les sorties scolaires sont possibles dans la mesure où le protocole est respecté et où les organisateurs prennent contact avec les différents sites pour s'en assurer.

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, M. le principal clos la séance à 16h09.

Le secrétaire de séance,

Maxence THEVENET



Le Principal,

Nicolas Olivier MOREAU



Académie :
LIMOGES
Exercice : 2020

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
CREUSE

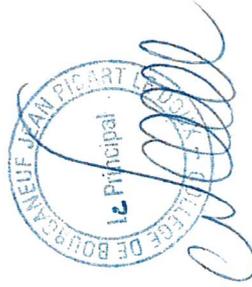
Etablissement : 0230507B
COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
1 place TOURNOIS

23400 BOURGANEUF
Téléphone : 05 55 64 29 30

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 1 à 2
Présentées pour information au Conseil d'administration

Ces décisions sont exécutoires aux dates indiquées sur la
pièce B10

MOREAU Nicolas Olivier, chef d'établissement



DOMAINE FINANCIER : ANNEXE N° 1

MINISTERE : Education Nationale

Académie : LIMOGES
Exercice : 2020

Etablissement : 0230507B
COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
1 place TOURNOIS

DEPARTEMENT :
CREUSE

Pièce B9.1
DBM INFO

23400 BOURGANEUF

Ordonnateur : MOREAU Nicolas Olivier
Comptable assignataire : GIPOULOU David

Décisions budgétaires modificatives pour information
Regroupées du n° 1 à n° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	71 468,00	-32 063,10	39 414,90		71 468,00	-32 063,10	39 414,90	
Vie de l'élève	24 738,87	-2 707,18	22 031,69		24 738,87	-2 707,18	22 031,69	
Administration et logistique	106 899,27	0,00	106 899,27		106 914,07	0,00	106 914,07	
Total services généraux (1)	203 106,14	-34 760,28	168 345,86		202 120,94	-34 760,28	167 360,66	
Restauration et hébergement	183 978,54	0,00	183 978,54		183 978,54	0,00	183 978,54	
Bourses nationales	38 000,00	0,00	38 000,00		38 000,00	0,00	38 000,00	
Total services spéciaux (2)	221 978,54	0,00	221 978,54		221 978,54	0,00	221 978,54	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	425 084,68	-34 760,28	390 324,40		424 099,48	-34 760,28	389 339,20	

Résultat prévisionnel	-985,20	0,00
CAF ou IAF	0,00	0,00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	425 084,68	-34 760,28	390 324,40
		424 099,48	-34 760,28
			389 339,20

D.B.M. n°1 Exécutoire au 20/02/2020				Opération n°3				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	RESSPE	13ADPEXCE	7411	Activité pédagogique RESSOURCES SPECIFIQUES PARCOURS EXCELLENCE Subventions minis.educ.nat.				780.00		813.39
2	AP	RESSPE	13ADPEXCE		Activité pédagogique RESSOURCES SPECIFIQUES PARCOURS EXCELLENCE	780.00		813.39		33.39	813.39

D.B.M. n°1 Exécutoire au 20/02/2020				Opération n°4				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYPAR	0FAM	7067	Activité pédagogique VOYAGE A PARIS PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants						2 612.50
2	AP	VOYPAR	0VOY		Activité pédagogique VOYAGE A PARIS VOYAGE	0.00		2 612.50			2 612.50

D.B.M. n°1 Exécutoire au 20/02/2020				Opération n°5				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	16FS-	7411	Vie de l'élève AIDES FINANCIERES Fonds social lycéen et collégien Subventions minis.educ.nat.				6 409.07		8 472.26
2	VE	AIDES	16FS-		Vie de l'élève AIDES FINANCIERES Fonds social lycéen et collégien	6 409.07		8 472.26		2 063.19	8 472.26

D.B.M. n°1 Exécutoire au 20/02/2020				Opération n°6				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2ARSANV1	7443	Vie de l'élève AIDES FINANCIERES DESPEC. ARS N-1/ANV Subventions Département				425.60	425.60	612.05
2	VE	AIDES	2ARSANV1		Vie de l'élève AIDES FINANCIERES DESPEC. ARS N-1/ANV	425.60	186.45	612.05		186.45	612.05

D.B.M. n°2 Exécutoire au 17/08/2020				Opération n°12				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	RESSPE	2HALL	7443	Activité pédagogique RESSOURCES SPECIFIQUES HALL LOCATION Subventions Département				1 170.00	-87.49	1 082.51
2	AP	RESSPE	2HALL		Activité pédagogique RESSOURCES SPECIFIQUES HALL LOCATION	1 170.00	-87.49	1 082.51			1 082.51

D.B.M. n°2 Exécutoire au 17/08/2020				Opération n°13				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYDOR	0FAM	7067	Activité pédagogique VOYAGE EN DORDOGNE PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants				10 400.00	-10 400.00	0.00
2	AP	VOYDOR	0FSE	7468	Activité pédagogique VOYAGE EN DORDOGNE DON FOYER SOCIO EDUCATIF Autres dons et legs				720.00	-720.00	0.00
3	AP	VOYDOR	0VOY		Activité pédagogique VOYAGE EN DORDOGNE VOYAGE	11 120.00	-11 120.00	0.00			0.00

Etablissement : 0230507B
 COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
 1 place TOURNOIS

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
 DBM INFO
 Page n° 3

23400 BOURGANEUF

EXERCICE 2020 - Edition du 24/08/2020

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Réf : ANNULAT° VOYITALIE-COVID19		Opération n°14		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYITA	0FAM	7067	Activité pédagogique VOYAGE EN ITALIE PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants				13 560,00	-13 560,00	0,00
2	AP	VOYITA	0FSE	7468	Activité pédagogique VOYAGE EN ITALIE DON FOYER SOCIO EDUCATIF Autres dons et legs				864,00	-864,00	0,00
3	AP	VOYITA	0VOY		Activité pédagogique VOYAGE EN ITALIE VOYAGE	14 424,00		-14 424,00	0,00		0,00

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Réf : ANNULAT° VOYNORMANDIE-COVID19		Opération n°15		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYNOR	0FAM	7067	Activité pédagogique VOYAGE EN NORMANDIE PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants				5 362,50	-5 362,50	0,00
2	AP	VOYNOR	0FSE	7468	Activité pédagogique VOYAGE EN NORMANDIE DON FOYER SOCIO EDUCATIF Autres dons et legs				300,00	-300,00	0,00
3	AP	VOYNOR	0VOY		Activité pédagogique VOYAGE EN NORMANDIE VOYAGE	5 662,50		-5 662,50	0,00		0,00

Etablissement : 0230507B
 COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
 1 place TOURNOIS

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
 DBM INFO
 Page n° 4

23400 BOURGANEUF

EXERCICE 2020 - Edition du 24/08/2020

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Réf : ANNULAT° SORTIE PARIS/COVID 19		Opération n°16		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYPAR	0FAM	7067	Activité pédagogique VOYAGE A PARIS PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants				2 612.50	-2 612.50	0,00
2	AP	VOYPAR	0VOY		Activité pédagogique VOYAGE A PARIS VOYAGE	2 612.50	-2 612.50	0,00			

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Réf : ANNUL° SEJOUR VASSIERE-COVID19		Opération n°17		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYVA1	0ACEF	7468	Activité pédagogique SEJOUR A VASSIERE 6E ASSOCIATION ACEF Autres dons et legs				500,00	-500,00	0,00
2	AP	VOYVA1	0FAM	7067	Activité pédagogique SEJOUR A VASSIERE 6E PARTICIPATION FAMILLES Contribution participants				175,50	-175,50	0,00
3	AP	VOYVA1	0FSE	7468	Activité pédagogique SEJOUR A VASSIERE 6E DON FOYER SOCIO EDUCATIF Autres dons et legs						
4	AP	VOYVA1	0VOY		Activité pédagogique SEJOUR A VASSIERE 6E VOYAGE	792,50	-792,50	0,00	117,00	-117,00	0,00

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Opération n°18		Type opération : 21 - Ressources spécifiques					
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2BDEP	7443	Vie de l'élève AIDES FINANCIERES AIDE A LA RESTAURATION Subventions Département				8 860,00	-1 628,42	7 231,58
2	VE	AIDES	2BDEP		Vie de l'élève AIDES FINANCIERES AIDE A LA RESTAURATION	8 860,00	-1 628,42	7 231,58			

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Opération n°19		Type opération : 21 - Ressources spécifiques					
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2VOYDOR	7443	Vie de l'élève AIDES FINANCIERES VOYAGE EN DORDOGNE Subventions Département				1 272,00	-1 272,00	0,00
2	VE	AIDES	2VOYDOR		Vie de l'élève AIDES FINANCIERES VOYAGE EN DORDOGNE	1 272,00	-1 272,00	0,00			

D.B.M. n°2		Exécutoire au 17/08/2020		Opération n°20		Type opération : 21 - Ressources spécifiques					
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2VOYITA	7443	Vie de l'élève AIDES FINANCIERES VOYAGE EN ITALIE Subventions Département				1 526,40	-1 526,40	0,00
2	VE	AIDES	2VOYITA		Vie de l'élève AIDES FINANCIERES VOYAGE EN ITALIE	1 526,40	-1 526,40	0,00			

Etablissement : 0230507B
 COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
 1 place TOURNOIS

23400 BOURGANEUF

EXERCICE 2020 - Edition du 24/08/2020

Page n° 1

DO n°1 Exécutoire au 20/02/2020 Réf : POUR CONTROLE PARATONNERRE Opération n°1

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications
1	ALO	ENTRET	0FOUR		Administration et logistique ENTRETIEN FOURNITURES	3 000,00	-330,00	2 670,00	
2	ALO	CONVER	0CPARAT		Administration et logistique CONTRATS ET VERIFICAT* OBLIGATOIRES CONTROLE PARATONNERRE	0,00	330,00	330,00	

DO n°1 Exécutoire au 20/02/2020 Réf : POUR MAJ TARIF M. AFFRANCHIR Opération n°2

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications
1	ALO	ENTRET	0FOUR		Administration et logistique ENTRETIEN FOURNITURES	2 670,00	-408,00	2 262,00	
2	ALO	CONVER	0MAJMAA		Administration et logistique CONTRATS ET VERIFICAT* OBLIGATOIRES MAJ TARIFS MACHINE AFFRANCHIR	0,00	408,00	408,00	

DO n°2 Exécutoire au 20/05/2020 Réf : REAJUST* FIN CONTRAT EDF Opération n°7

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications
1	ALO	VIABIL	0ELEC		Administration et logistique VIABILISATION ELECTRICITE	23 900,00	-1 673,94	22 226,06	
2	ALO	VIABIL	0EDFN-1		Administration et logistique VIABILISATION REAJUSTEMENT ANCIEN CONTRAT EDF	0,00	1 673,94	1 673,94	

Etablissement : 0230507B
COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
1 place TOURNOIS

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
(décisions de l'ordonnateur)

23400 BOURGANEUF

EXERCICE 2020 - Edition du 24/08/2020

Page n° 2

DO n°2		Exécutoire au 20/05/2020		Réf : OUVERTURE CODE ACTIVITE ALEAS		Opération n°8		Opération n°8		Opération n°8	
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	ALO	ADMIN	0MAIF	Administration et logistique CHARGES ADMINISTRATIVES AUTRES ASSURANCE		350.00	-0.88	349.12			
2	ALO	RESERV	0ALEAS	Administration et logistique RESERVES 2020 ALEAS 2020		0.00	0.88	0.88			

DO n°3		Exécutoire au 17/06/2020		Réf : INSCRIPT° CONTROLE VERIF. SSI		Opération n°9		Opération n°9		Opération n°9	
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	ALO	VIABIL	0CHAUFF	Administration et logistique VIABILISATION CHAUFFAGE		30 000.00	-600.00	29 400.00			
2	ALO	CONVER	0CSSI	Administration et logistique CONTRATS ET VERIFICAT° OBLIGATOIRES CONTROLE SSI/VERIF		0.00	600.00	600.00			

DO n°3		Exécutoire au 17/06/2020		Réf : INSCRIPT° VERIF. GAZ CP/SEGPA		Opération n°10		Opération n°10		Opération n°10	
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	ALO	CONVER	0CASCENS	Administration et logistique CONTRATS ET VERIFICAT° OBLIGATOIRES CONTROLE ASCENSEUR		200.00	-200.00	0.00			
2	ALO	CONVER	0VGAZ	Administration et logistique CONTRATS ET VERIFICAT° OBLIGATOIRES CONTROLE GAZ		0.00	200.00	200.00			

Etablissement : 0230507B
 COLLEGE JEAN PICART LE DOUX
 1 place TOURNOIS

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 (décisions de l'ordonnateur)

23400 BOURGANEUF

EXERCICE 2020 - Edition du 24/08/2020

Page n° 3

DO n°3		Exécutoire au 17/06/2020			Réf : OUVERTURE PIC DOSSIER ANV 2020		Opération n°11				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	CN	0DENR		Restauration et hébergement DEPENSES CREDIT NOURRITURE Achats de denrées	120 777.73	-155.70	120 622.03			
2	SRH	CN	0ANV		Restauration et hébergement DEPENSES CREDIT NOURRITURE ADMISSION NON VALEUR	0.00	155.70	155.70			

Moreau Nicolas Olivier, chef d'établissement



Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf
CHARTRE EXPERIMENTALE POUR LE RESPECT, LA CIVILITE ET L'ETHIQUE
présentée à l'assemblée générale des personnels le 3 juillet 2020

Cette charte réaffirme l'égalité de dignité de chaque personne présente au collège : élèves, parents, professionnels, visiteurs, etc.

Chacune de ces personnes a le droit absolu au respect quoi qu'il arrive. Rien ne justifie un manque de respect quel qu'il soit.

Aucune circonstance ne justifie le recours à la violence qu'elle soit physique, verbale ou symbolique. Chaque personne qui fréquente dispose de solutions autres pour résoudre les problèmes.

Cette charte a vocation à être annexée au règlement intérieur de l'établissement.

L'application du règlement intérieur et des protocoles de fonctionnement du collège s'impose à chaque personne présente en son sein : enfants, parents, professionnels, visiteurs, etc.

En particulier, pour assurer le respect absolu de chacun, sont obligatoires :

1. Les salutations réciproques, respectueuses et sincères ;
2. Le langage respectueux pour tous (élèves, personnels, parents, etc.) : toute familiarité inappropriée, toute vulgarité volontaire, toute insulte constituent des violations du règlement intérieur et des préjudices manifestes ;
3. Pour les personnels, le respect absolu des élèves quoi qu'il arrive ;
4. Pour les élèves, l'application immédiate des instructions de tous les personnels : toute désobéissance injustifiée est une infraction grave ;
5. Le calme en toute circonstance : les conflits et les désaccords peuvent toujours s'exprimer par le dialogue, avec l'aide éventuelle d'autres personnes.

En cas d'infraction à ces principes fondamentaux, les personnels de l'établissement, les élèves et les familles signalent la situation le jour-même (ou le plus rapidement possible).

L'équipe de direction la prend en charge sans délai.

Dans le cas où une situation émerge à l'intérieur de l'établissement, les parents et responsables légaux sont tenus informés le jour-même (ou le plus rapidement possible).